

## Séance du vendredi 27 décembre 2019

### **I - ORDRE DU JOUR**

#### **A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Contribution de la Communauté au projet de CPER 2021-2027 (annexes)  
*Ce point est reporté*

#### **B. AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 2019-12-274 Autorisation au Président de signer l'avenant n° 1 au marché de prestation intellectuelle pour l'installation de médecins généralistes et/ou spécialistes pour le territoire de la Communauté (annexe)
- 2019-12-275 Participation financière de la Communauté au Circuit des Ardennes 2020 (annexe)
- 2019-12-276 Participation financière au projet « Ça Gaz'Elles en Ardennes »
- 2019-12-277 Bis : annule et remplace la délibération n° 2019-12-277 : Cotisation 2020 au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA)
- 2019-12-278 Subvention au Club Nautique Givetois (CNG) pour des compétitions sportives pour l'année 2018-2019
- 2019-12-279 Fixation de la subvention de fonctionnement pour 2019-2020 au Club Nautique Givetois (CNG)
- 2019-12-280 Don à l'association des traileurs de la pointe, pour le Téléthon, pour une manifestation sportive à l'échelle du territoire de la Communauté
- 2019-12-281 Retour sur la délibération n° 2019-09-188 du 24 septembre 2019 autorisant le Président à lancer une consultation pour le marché Risques Statutaires du personnel communautaire
- 2019-12-282 Décision Modificative n° 2 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019 (annexe)

#### **C. EAU & ASSAINISSEMENT**

- 2019-12-283 Compétence Eau et Assainissement : validation des protocoles entre les communes membres et la Communauté de Communes (annexes)
- 2019-12-284 Compétence Eau et Assainissement : approbation des conventions de gestion des DSP eau et assainissement par les Régies Intercommunales (annexes)

#### **D. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2019-12-285 Adhésion de la Communauté à la Société d'Économie Mixte (SEM) Énergies Renouvelables (EnR)

2019-12-286 Prise en charge des cotisations Chèque Cadeau La Pointe (CCLP) des commerces de moins de 250 m<sup>2</sup>

2019-12-287 Modification du règlement de l'aide communautaire à l'acquisition et/ou à la réhabilitation de locaux commerciaux vacants (annexe)

#### **E. TOURISME**

2019-12-288 Office de Tourisme Communautaire (OTC) : avenant à la convention d'avance de trésorerie remboursable, approuvée par délibération n° 2019-04-083 du 11 avril 2019

#### **F. PERSONNEL**

2019-12-289 RIFSEEP : mise à jour du référentiel métier

2019-12-290 Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet

2019-12-291 Bis : annule et remplace la délibération n° 2019-12-291 : création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

#### **G. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

2019-12-292 La Réserve Communale de Sécurité Civile

2019-12-293 Précisions la cession des sites de réseau hertzien à TDF

2019-12-294 Marchés en procédure adaptée de l'année 2019

2019-12-295 Réinventer le Patrimoine, résultat de l'appel à projets

## Séance du vendredi 27 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le vendredi vingt-sept décembre à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2019, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Etaient présents** : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Gérard SAINT-MAXIN, Pierre MARCHAND, Richard DEBOWSKI, M<sup>me</sup> Linda AMAR, M. Mario IGLESIAS, M<sup>me</sup> Isabelle BLIGNY, MM. Farouk BOUDGHASSEM, Daniel BORIN, Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI, Antoine PETROTTI, Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, André VINCENT, M<sup>me</sup> Dominique FLORES, MM. Benoît SONNET, Dominique POLLET, René CHOIN, M<sup>me</sup> Brigitte ANCIAUX, MM. Daniel DURBECQ, Rémi LECLERC, Jean-Bernard ROSE, M<sup>me</sup> Dominique RUELLE, M. Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Bernard DEKENS.

**Absents excusés** : MM. Erick HIVER (pouvoir à M. Bernard DEKENS) Pascal GILLAUX (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Eugénio PIRRONITTO, M<sup>me</sup> Khadidja RIGAUX, M. Mathieu SONNET (pouvoir à M. Benoît SONNET), M<sup>mes</sup> Olinda BADRE (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BLIGNY), Claudie DANHIEZ (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Joël HIGUET, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Bénédicte BELLIH, Brigitte DUMON, MM. Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Jean-Marie MARTIN, M<sup>me</sup> Michelle POTH, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. René CHOIN est nommé secrétaire de séance.

---

### ➤ **Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 3 décembre 2019**

Le compte-rendu de la séance du vendredi 3 décembre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

### **A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **1. Contribution de la Communauté au projet de CPER 2021-2027 (annexes)**

**Ce point est reporté.**

## **B. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **2019-12-274 Autorisation au Président de signer l'avenant n° 1 au marché de prestation intellectuelle pour l'installation de médecins généralistes et/ou spécialistes pour le territoire de la Communauté (annexe)**

Vu la délibération n° 2014-04-083 du 17 avril 2014 relative aux marchés et avenants délégués au Président,

Considérant la tranche ferme du marché N° 18 AS 01 06, notifiée le 20 décembre 2018 à PARAGONA POLSKA Sp. Zo.o. s.k., pour un montant de 55 800,00 € TTC,

Considérant la durée du marché prévue au CCAP, de 12 mois, toutes tranches confondues, à compter de la date de notification de la tranche ferme,

Considérant la nécessité de faciliter l'installation des médecins européens recrutés et leur intégration par un accueil plus individualisé, et la demande collégiale des maires des villes d'accueil dans ce sens,

Considérant la demande de la Communauté de Communes à l'attributaire que le recrutement s'effectue en deux vagues de 5 médecins, nécessitant ainsi le phasage des tranches du marché, et, par conséquent, un affermissement fractionné de ces dernières, par Ordres de Service indiquant le nombre de médecins concernés, avec un paiement au prorata des prestations ainsi ordonnées,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de prolonger le délai d'exécution de la mission en objet, de 17 mois, portant ainsi le délai global à 29 mois, à compter de la notification, et la fin du marché au 31 mai 2021,
- \* **décide** la mise en place d'un phasage de la mission (4 phases) définies par ordres de services, et la contractualisation du nouveau planning,
- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

### **2019-12-275 Participation financière de la Communauté au Circuit des Ardennes 2020 (annexe)**

Vu la demande du Comité d'organisation de la 46<sup>ème</sup> édition du Circuit des Ardennes International, pour une participation de 14 000 €,

Considérant le parcours prévu d'une étape du Circuit avec un départ à CHOOZ et l'arrivée à HARGNIES, le samedi 11 avril 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, l'unanimité :

- \* **décide** de participer au financement du Circuit des Ardennes pour 2020, à hauteur de 14 000 €,
- \* **décide** de verser un acompte de 50 %, pour faire face aux modalités imposées par les instances officielles du cyclisme, le solde sera versé sur communication d'un compte d'exploitation de l'épreuve,
- \* **autorise** le Président à signer la convention correspondante, annexée, avec le Comité d'organisation.

#### **2019-12-276 Participation financière au projet « Ça Gaz'Elles en Ardennes »**

Vu le dossier de présentation du projet « Ça Gaz'Elles en Ardennes », consistant en un rallye éco-responsable et solidaire, qui aura lieu au Maroc du 14 au 28 mars 2020, reçu courant juin 2019,

Considérant les caractéristiques de ce projet qui coïncident avec les compétences de la Communauté (environnement, ...),

Considérant l'avis favorable, à la majorité, du Bureau de la Communauté du 13 novembre 2019,

Entendu la remarque de M<sup>me</sup> Dominique RUELLE sur la position de la Communauté sur d'éventuelles autres demandes du même type,

Entendu la réponse du Président, sur une étude, au cas par cas, de chaque éventuelle demande,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

contre : M<sup>me</sup> Brigitte ANCIAUX

abstentions : M<sup>me</sup> Dominique RUELLE, M. Jean-Bernard ROSE

- \* **décide** de verser 5 000 € à l'association « Ça Gaz'Elles en Ardennes »,
- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

**2019-12-277 Bis : annule et remplace la délibération n° 2019-12-277 : Cotisation 2020 au Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA)**

Vu l'appel à cotisation reçu le 12 novembre 2019, du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA), sollicitant une augmentation de la cotisation de la Communauté, au même titre que les autres EPCI adhérant à la structure, due à l'installation du PNRA dans la Maison du Parc, engendrant des dépenses de fonctionnement supplémentaires évaluées à 40 000 € annuels,

Considérant que le Président de Région Grand Est, M. ROTTNER, a accepté de prendre en charge 10 000 € sur ces 40 000 €,

Considérant qu'il convient de répartir le reliquat entre les EPCI membres du PNR, en plus de la cotisation habituelle,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **accepte** de prendre en charge pour partie les frais de fonctionnement de la maison du PNRA,
- \* **décide** de verser, pour 2020, une cotisation de 39 186 € au Syndicat Mixte de gestion du PNRA.

Les crédits sont inscrits à l'article 6281 : « Concours divers : cotisations » du Budget Primitif 2020 de la Communauté.

**2019-12-278 Subvention au Club Nautique Givetois (CNG) pour des compétitions sportives pour l'année 2018-2019**

Vu la demande du Président du Club Nautique Givetois (CNG) du 4 octobre 2019, sollicitant la Communauté pour une subvention relative aux frais de participation du Club aux compétitions de niveau régional et national pour l'année sportive 2018/2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser une subvention au CNG pour ses frais relatifs aux compétitions nationales pour l'année sportive 2018/2019,
- \* **fixe** le barème de calcul de la subvention selon le barème de remboursement des frais aux fonctionnaires en vigueur selon l'arrêté ministériel du 26 août 2008 pour l'année sportive 2018/2019,
- \* **fixe** le montant de la subvention au CNG pour ses frais de participation aux compétitions régionales et nationales à 4 210,80 € pour 2018/2019.

**2019-12-279 Fixation de la subvention de fonctionnement pour 2019-2020 au Club Nautique Givetois (CNG)**

Vu sa délibération n° 2011-04-055 du 14 avril 2011, décidant de subventionner le Club Nautique Givetois (CNG), à partir de l'année sportive 2011/2012, uniquement pour son activité natation,

Vu les documents financiers du CNG, reçus le 25 novembre 2019, à savoir le Compte de Résultat de la saison 2018-2019 et le Budget Prévisionnel 2019-2020, approuvés par l'Assemblée Générale du 4 octobre 2019,

Considérant l'analyse de ces documents comptables,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser au CNG une subvention de fonctionnement de 12 000 € pour l'année sportive 2019-2020.

**2019-12-280 Don à l'association des traileurs de la pointe, pour le Téléthon, pour une manifestation sportive à l'échelle du territoire de la Communauté**

Vu la demande de don de l'association des traileurs de la pointe, pour le Téléthon,

Considérant le parcours du trail, privilégiant le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau de la Communauté mardi 13 novembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser 1 000 € à l'association des traileurs de la pointe, pour le Téléthon.

**2019-12-281 Retour sur la délibération n° 2019-09-188 du 24 septembre 2019 autorisant le Président à lancer une consultation pour le marché Risques Statutaires du personnel communautaire**

Vu sa délibération n° 2019-09-188 du 24 septembre 2019, autorisant le Président à lancer une consultation pour le marché risques statutaires du personnel communautaire,

Considérant la proposition d'avenant n° 2 formulée par ASTER Assurances Territoriales, en marge de son courrier de résiliation à titre conservatoire du 24 juin 2019 (augmentation du taux global de cotisation CNRACL de 2,90 % à 3,91 % et mise en place d'une franchise de 180 jours sur le risque LM/LD),

Considérant la proposition commerciale d'ASTER Assurances Territoriales (courrier LRAR du 26 novembre 2019) de reprendre 3 dossiers de sinistre initialement rejetés suite à leur déclaration tardive,

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 09 décembre 2019, jugeant la seule offre régulière de la consultation (SMACL Assurances) moins avantageuse que la proposition d'avenant formulée par ASTER Assurances Territoriales,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'abandonner la consultation lancée le 25 octobre 2019, suite à la délibération n° 2019-09-188 du 24 septembre 2019,

\* **décide** d'accepter l'offre d'avenant n° 2, formulée par ASTER Assurances, à savoir :

- L'augmentation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, du taux global de cotisation CNRACL de 2,90 % à 3,91 % de la masse salariale, soit dans le détail :
  - o Garantie décès : 0,25 %
  - o Garantie AT/MP : 1,10 %
  - o Garantie LM/LD : 1,86 %
  - o Garantie Maternité : 0,70 %
- L'application d'une franchise de 180 jours ferme, par arrêt, sur le seul risque Longue Maladie/Maladie Longue Durée,
- La prise en charge par ASTER, à titre commercial, de 3 arrêts déclarés tardivement et initialement rejetés,

\* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer l'avenant n° 2 avec ASTER Assurances Territoriales.

### **2019-12-282 Décision Modificative n° 2 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019 (annexe)**

Vu sa délibération n° 2019-04-077 du 11 avril 2019, approuvant le Budget Annexe GEMAPI pour 2019,

Vu sa délibération n° 2019-12-252 du 3 décembre 2019, approuvant une Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019,

Considérant la réception des derniers douzièmes pour le Budget GEMAPI, dont les éléments suivants :

- 197 000 € de recettes
- 546 € de dégrèvements

Considérant la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :  
abstention : M. Jean-Bernard ROSE

\* **approuve** la Décision Modificative n° 2 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2019, présentée comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>BP+DM1</b>	<b>DM 2</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP+DM1</b>	<b>DM 2</b>
<b>Chapitre 011 : Charges à caractère général</b>					
<i>c/617: Etudes et recherches</i>	46 200,00	-50,00			
<i>c/6231 : Annonces et insertions</i>	3 200,00	-50,00			
<i>c/6281 : Concours divers</i>	18 000,00	-50,00			
<b>Chapitre 014 : Atténuation de produits</b>					
<i>c/7391178 : Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. dir.</i>	400,00	+150,00			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

### **C. EAU & ASSAINISSEMENT**

#### **2019-12-283 Compétence Eau et Assainissement : validation des protocoles entre les communes membres et la Communauté de Communes (annexes)**

Vu sa délibération n° 2019-06-127 du 11 juin 2019 approuvant le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et présentant les modèles de protocole d'accord entre la Communauté et les communes membres,

Considérant qu'au cours des mois qui ont suivi, le Président et les services ont rencontré, individuellement, chaque commune, afin de définir, d'un commun accord, les éléments constitutifs de ces protocoles, à savoir :

- les grands principes du transfert (devenir du personnel, des contrats, des actifs et des passifs,...),
- la trajectoire tarifaire retenue pour la durée du futur mandat municipal,
- les éventuels travaux d'intérêt communaux qui seront réalisés par la Communauté dans les six prochaines années,
- les excédents transférés afin de financer le maintien du prix de l'eau au niveau décidé par les élus communaux et / ou les travaux d'intérêt communaux.

Considérant qu'il résulte de ces rencontres les projets de protocoles annexés,

Considérant que ces protocoles doivent faire l'objet d'une délibération conjointe des Conseils Municipaux et du Conseil de Communauté,

Vu les délibérations des communes approuvant, chacune en ce qui les concerne, les projets de protocoles annexés,

Entendu la remarque de M. Claude WALLENDORFF, relative à la rédaction de l'article 8 des protocoles et son souhait de la voir modifiée,

Entendu la réponse du Président approuvant cette proposition de modification,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **approuve** l'ensemble des projets de protocoles avec les communes membres, modifiés et annexés,

\* **autorise** le Président à les finaliser et les signer.

**2019-12-284 Compétence Eau et Assainissement : approbation des conventions de gestion des DSP eau et assainissement par les Régies Intercommunales (annexes)**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes, dite « loi Ferrand »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2221-10, R. 2221-1 et suivants, R. 2221-18 et suivants, R. 2221-27 et suivants, L. 2224- 7 et suivants, L. 2224-8 et L. 5214-16-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse dans leur version en vigueur au 1er janvier 2020,

Vu les délibérations n°2019-09-195 et 2019-09-200 du 24 septembre 2019 du Conseil de Communauté autorisant la création de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable et de la Régie Intercommunale d'Assainissement, et approuvant leurs statuts,

Vu les statuts de la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable et de la Régie Intercommunale d'Assainissement,

Considérant que les Régies ont pour compétence respective les services publics industriels et commerciaux eau potable et assainissement au sens des dispositions des articles L. 2224-7, L. 2224-7-1 et L. 2224-8 du CGCT et que ces compétences s'exercent sur les périmètres des communes membres de la CCARM, à l'exception des périmètres pour lesquels la gestion de la compétence alimentation en eau potable a été déléguée,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 2224-11 du CGCT, les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif sont des services publics à caractère industriel et commercial,

Considérant qu'en application des articles L. 1412-1 et L. 2221-10 du CGCT, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peuvent notamment constituer des régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale en vue d'exploiter les services publics à caractère industriel et commercial relevant de leur compétence,

Considérant par ailleurs qu'en application de l'article L. 5214-16-1 du CGCT, une Communauté de communes peut confier « par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public [...] »,

Considérant l'intérêt de la CCARM de confier également à chaque Régie la gestion des contrats de délégation de service public (DSP) des services dont elles auront la charge et qui seront en cours à la date du transfert de compétences,

Considérant que ces délégations conventionnelles permettront ainsi d'assurer une gestion plus efficace et rationalisée des différentes modalités d'exploitation existantes sur le périmètre communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** le projet de convention de gestion pour le suivi des contrats de délégation de service public transférés à la Régie Intercommunale d'Alimentation en Eau Potable, joint en annexe,
- \* **approuve** le projet de convention de gestion pour le suivi des contrats de délégation de service public transférés à la Régie Intercommunale d'Assainissement, joint en annexe,
- \* **donne délégation** au Président pour les finaliser et les signer.

## D. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 2019-12-285 Adhésion de la Communauté à la Société d'Économie Mixte (SEM) Énergies Renouvelables (EnR)

Vu sa délibération n° 2018-12-229 du 19 décembre 2018, approuvant les fiches actions du Pacte stratégique Ardennes dit « Pacte Ardennes »,

Considérant la fiche projet (FP) n° 25 intitulée « Accompagner la création d'une société d'économie mixte pour le développement des énergies renouvelables » et scindée en 2 (25-1 « études », et 25-2 « volet capital ») développant le projet de création d'une Société d'Économie Mixte (SEM),

Considérant les objectifs de cette SEM qui sont les suivants :

- amorcer financièrement des projets locaux dans le domaine des investissements de production d'énergies renouvelables comme une unité de méthanisation, une installation de recherche et de développement, etc ;
- faciliter le développement économique durable comme la création d'une fromagerie commune pour des producteurs de lait bio,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 13 novembre 2019,

Entendu la question de M<sup>me</sup> Dominique RUELLE sur l'état d'avancement du dossier de centrale hydro-électrique des Dames de Meuse,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **prend acte** que la première tranche de capital est de 5 millions d'euros,

\* **approuve** le plan de capitalisation de la SEM (Etude), présenté comme suit :

Capital social	2020	2021-2022	TOTAL	%
EPCIs	875 000	875 000	1 750 000	35%
Région*	375 000	375 000	750 000	15%
<b>Collège public</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>50%</b>
SAS Green*	500 000	500 000	1 000 000	20%
Banque des territoires	500 000	500 000	1 000 000	20%
Autres - Crédit Agricole	250 000	250 000	500 000	10%
<b>Collège privé</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>100%</b>

Soit pour les EPCI : 35 % soit 1 750 000 € en deux versements 875 000 € en 2020, 875 000 € en 2022.

\* **approuve** la clé de répartition présentée comme suit, comportant une participation communautaire de 173 081 €, dont 86 540 € à la création :

EPCI	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Quote part	Montant souscription	Montant à libérer à création
<b>CC Ardenne rives de Meuse</b>	<b>27 990</b>	<b>10%</b>	<b>173 081,00 €</b>	<b>86 540,00 €</b>
CC Vallées et plateaux d'Ardenne	25 911	9%	160 225,00 €	80 112,00 €
CA Ardenne Métropole	126 950	45%	785 015,41 €	392 508,00 €
CC Portes du Luxembourg	20 778	7%	128 484,00 €	64 242,00 €
CC Argonne Ardennaise	17 996	6%	111 281,00 €	55 641,00 €
CC Pays Rethélois	30 678	11%	189 702,00 €	94 851,00 €
CC Crêtes Ardennaises	22 530	8%	139 318,00 €	69 659,00 €
CC Ardennes Thiérache	10 171	4%	62 894,00 €	31 447,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>283 004</b>	<b>100%</b>	<b>1 750 000,00 €</b>	<b>875 000,00 €</b>

\* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de ces décisions.

**2019-12-286 Prise en charge des cotisations Chèque Cadeau La Pointe (CCLP) des commerces de moins de 250 m<sup>2</sup>**

Vu l'opération Chèque Cadeau La Pointe (CCLP) mise en place en mai 2011, à l'initiative de l'Avenir Commercial et Artisanal Givetois (ACAG), en partenariat avec la Communauté, dans le cadre de l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de GIVET,

Considérant que, malgré des résultats satisfaisants, l'ancrage territorial du CCLP à l'échelle de la Communauté, et plus particulièrement de REVIN, doit être renforcé pour assurer la pérennisation d'une opération qui contribue au maintien et au développement du tissu commercial et artisanal du territoire communautaire, l'action n° 6 de notre Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) s'inscrivant dans cet objectif,

Considérant l'avis favorable de la Commission de l'Action Économique du 5 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de verser à l'ACAG, pour l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 3 300,00 €, représentant 50 % des adhésions à ce dispositif pour l'année 2019 des commerces de moins de 250 m<sup>2</sup>,
- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

**2019-12-287 Modification du règlement de l'aide communautaire à l'acquisition et/ou à la réhabilitation de locaux commerciaux vacants (annexe)**

Vu sa délibération n° 2018-03-042 du 27 mars 2018, approuvant la mise en place d'une aide à l'acquisition et/ou à la réhabilitation de locaux commerciaux vacants depuis au moins 12 mois, situés dans les périmètres de centralité de FUMAY, GIVET, REVIN, VIREUX-MOLHAIN et VIREUX-WALLERAND, dans le cadre de l'action n° 8 de notre Opération Collective en Milieu Rural (OCMR),

Considérant l'avis favorable de la Commission de l'Action Économique du 5 décembre 2019,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de modifier le règlement de l'aide communautaire à l'acquisition et/ou à la réhabilitation de locaux commerciaux vacants comme suit :

**Ancienne version** : "Seules les opérations d'acquisition et/ou de réhabilitation de locaux commerciaux vacants depuis au moins douze mois, et situés en périmètre de sauvegarde, sont éligibles au présent dispositif".

**Nouvelle version** : "*Seules les opérations d'acquisition et/ou de réhabilitation de locaux commerciaux vacants depuis au moins douze mois, et situés en périmètre de sauvegarde, sont éligibles au présent dispositif. Cependant, la période pendant laquelle un local commercial vacant accueille une boutique éphémère, ou le dispositif Pepi Shop, est déduite de la durée de vacance de 12 mois nécessaire à son éligibilité. Ainsi, et par exemple, un local commercial vacant depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019, qui accueillerait une boutique éphémère du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 août 2019, soit deux mois, sera quand même éligible à l'aide communautaire à compter du 29 février 2020*".

- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

## **E. TOURISME**

### **2019-12-288 Office de Tourisme Communautaire (OTC) : avenant à la convention d'avance de trésorerie remboursable, approuvée par délibération n° 2019-04-083 du 11 avril 2019**

Vu sa délibération n° 2019-04-083 du 11 avril 2019, décidant de verser à l'OTC une avance de trésorerie de 25 000 €, afin de faire face aux premiers frais d'exploitation du Charlemagne, et pouvoir ainsi démarrer la nouvelle activité dans les meilleures conditions,

Considérant que celle-ci devait être remboursée courant de l'exercice 2019,

Vu sa délibération n° 2019-12-265 du 3 décembre 2019, décidant de verser à l'OTC, une avance de trésorerie remboursable au plus tard le 31 décembre 2022, de 60 000 €, dont 45 000 € versés immédiatement,

Considérant que l'OTC a fait savoir à la Communauté que les 25 000 € de la première avance ne pourraient pas être remboursés en 2019,

Entendu M. Jean-Bernard ROSE signaler que selon lui, l'avenir du Charlemagne est sombre et que la Collectivité doit assumer ses choix,

Entendu M<sup>me</sup> Dominique RUELLE remarquer que la demande de la Communauté à l'OTC de faire des économies est contre-productive,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **donne délégation** au Président pour rédiger et signer un avenant à la convention d'avance de trésorerie remboursable, approuvée par délibération n° 2019-04-083 du 11 avril 2019, modifiant le délai de remboursement, pour le porter au 31 décembre 2022,
- \* **demande** à l'OTC de présenter à la Communauté un plan d'économies sur 3 ans, lui permettant de rembourser ces avances de trésorerie dans les délais.

## **F. PERSONNEL**

### **2019-12-289 RIFSEEP : mise à jour du référentiel métier**

Vu sa délibération n° 2018-10-208 du 31 octobre 2018, mettant en place le RIFSEEP au sein des services communautaires, et définissant les critères de cotation,

Considérant que, suite aux mouvements de personnel (créations de poste, promotion, changement d'affectation, etc) il est nécessaire d'ajouter de nouveaux postes dans les groupes de fonctions de catégorie B et A,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'intégrer 3 nouveaux postes pour la catégorie B :

- Gestionnaire technique de bâtiments,
- Coordonnateur CLS,
- Responsable du service environnement,

• Groupe de fonction	• Poste
• B1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonnateur Enfance</li> <li>• Gestionnaire technique de bâtiments</li> </ul>
• B2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de patrimoine et assurances</li> <li>• Chargé des marchés publics</li> <li>• Chef de bassin</li> <li>• Directeur de structure d'accueil de la petite enfance B</li> <li>• Technicien de rivière</li> <li>• Instructeur autorisation urbanisme B</li> </ul>
• B3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant de suivi des travaux bâtiments</li> <li>• Responsable service environnement</li> <li>• Coordinateur CLS</li> <li>• Cadre administratif intermédiaire</li> <li>• Conseiller de gestion</li> <li>• Responsable de gestion administrative du personnel</li> </ul>
• B4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• animateur sportif B</li> <li>• Cadre administratif</li> <li>• Chargé de communication</li> <li>• Responsable RAM</li> </ul>

\* **décide** d'intégrer 2 nouveaux postes pour la catégorie A :

- Gestionnaire administratif et financier au Pôle d'Administration Générale, pour un recrutement en cours,
- Intervenant Social en Gendarmerie.

• Groupe de fonction	• Poste
• A1	• Directeur général des services
• A2	• Directeur général adjoint
• A3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de pôle administratif</li> <li>• Directeur de structure d'accueil de la petite enfance A</li> <li>• Chef de pôle du développement</li> <li>• Chef de pôle financier</li> <li>• Chef de pôle RH</li> <li>• Chef de pôle des services techniques</li> </ul>
• A4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chargé de mission AG</li> <li>• Chargé de mission CLS</li> <li>• Chargé de mission Développement</li> <li>• Chargé de mission ST</li> <li>• Chargé de mission Charlemont</li> <li>• Gestionnaire administratif et financier</li> <li>• Intervenant social en gendarmerie</li> <li>• Ingénieur</li> </ul>

**2019-12-290 Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de créer un poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**2019-12-291 Bis : annule et remplace la délibération n° 2019-12-291 : création d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**

Vu sa délibération n° 2019-06-126 du 11 juin 2019, approuvant le lancement d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) avec les communes de GIVET, REVIN, FUMAY, VIREUX-MOLHAIN et VIREUX-WALLERAND,

Considérant la présentation du cabinet URBAM Conseil, d'un premier travail de diagnostic territorial, ainsi qu'un programme d'actions, le 27 novembre 2019, emportant la nécessité d'allouer les moyens humains dédiés pour le volet habitat de ces fiches actions,

Vu l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **décide** de créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), ouvert à un fonctionnaire, ou à défaut, à un agent contractuel, sur la durée de l'ORT, soit 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec le profil suivant :

- BAC +4 ou 5 en aménagement du territoire/urbanisme/sciences humaines,
- Expérience dans le management de projet,
- Expérience dans une opération similaire,
- Expérience dans l'aménagement du territoire.
- Permis de conduire

- \* **décide** que la rémunération prévue sera celle comprise entre l'Indice Brut 441 et l'Indice Brut 679 (entre le 1<sup>er</sup> et le 8<sup>ème</sup> échelon du grade) afin de tenir compte de l'expérience et de l'âge du candidat.

## **G. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT SUR SES ACTES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

### **2019-12-292 La Réserve Communale de Sécurité Civile**

Entendu le Président présenter le dispositif de la Réserve Communale de Sécurité Civile et sa possible déclinaison à l'échelle intercommunale via la désignation d'un « coordinateur intercommunal »,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **donne acte** au Président de cette information.

### **2019-12-293 Précisions sur la cession des sites de réseau hertzien à TDF**

Entendu les précisions du Président concernant la vente des sites du réseau hertzien à TDF, relatives à la garantie d'un emplacement réservé à la Communauté sur certains pylônes pendant 30 ans et à la prise en charge par TDF des frais inhérents à l'alimentation électrique de ces installations,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **donne acte** au Président de cette information.

### **2019-12-294 Marchés en procédure adaptée de l'année 2019**

Le Président donne au Conseil les informations suivantes, concernant les marchés à procédure adaptée passés en 2019 :

#### **294.1 - ECONOMIE**

##### **Soutien à l'emploi**

###### **➤ MISSION LOCALE DE REVIN (31 avenue Jean-Baptiste Clément à REVIN)**

###### **Travaux de climatisation des bureaux du local MILO de REVIN - 19 CT 01 02 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise SAREMICO pour un montant de 17 106,32 € HT, soit 20 527,58 € TTC.

###### **➤ CHANTIERS D'INSERTION**

###### **Marché de service d'insertion et de qualification professionnelle lié à des activités d'entretien des espaces verts et des travaux de bucheronnage de la Communauté 2019 - 19 MS 01 03 :**

Je vous informe que le marché a été notifié au LIEN IAE pour un montant de 175 000 € HT/ TTC.

➤ **GIVET**

**Marché de travaux de modification du parking poids lourds, rue Alex Schulman à Givet :**

Je vous informe que le marché et l'avenant n°1 ont été notifiés à l'entreprise COLAS NORD EST pour un montant total de 39 190,90 € HT, soit 47 029,08 € TTC.

➤ **HAYBES**

**Etude fondation et structure dans le cadre de l'extension HAMEL de Haybes – 19 CS 03 02 :**

Je vous informe que l'étude a été notifiée à SODEBA & ASSOCIES pour un montant de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC.

➤ **ZA Acti-Meuse REVIN**

**Raccordement au réseau électrique du site Delta Dore à Revin (ZA Acti-Meuse - Revin ) – BdC 219/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à ENEDIS – Accueil Acheminement – pour un montant de 19 821,68 € HT, soit 23 786,02 € TTC.

➤ **Hôtel d'Entreprises – PACOG à GIVET**

**Fourniture et pose d'un pont roulant dans la cellule n°6 - 19 MS 02 10 :**

Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise M.S.F. pour un montant de 46 980 € HT, soit 56 376 € TTC.

**294.2 – PISCINES**

**Accord cadre alloti à bons de commande pour la fourniture de produits d'entretien et de traitement des eaux des piscines - N° 19 MF 01 04 :**

Je vous informe que :

- « Le lot n°1 : Fourniture de produits spécifiques aux piscines pour l'entretien des surfaces et le traitement des eaux » **a été attribué à la société BAYROL. – (Lot en GCP avec la SPL)**
- « Le lot n°2 : Fourniture de chlore gazeux pour la piscine de Vireux Wallerand » **a été attribué à la société GAZECHIM.**

➤ **PISCINE DE REVIN**

**Prélèvements et analyses effectués suite au repérage amiante avant travaux à la piscine de Revin - BdC 115/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à DEKRA INDUSTRIAL pour un montant de 2 802 € HT, soit 3 362,40 € TTC.

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Revin – 18 MS 01 03 :**

Je vous informe que l'avenant n° 1 a été notifié au groupement OCTANT & SOJA INGENIERIE & SEBAT & EMACOUSTIC pour un montant de 64 071,63 € HT, soit 76 885,96 € TTC.

**Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation de la piscine de Revin – 19 CS 01 07 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à SOCOTEC pour un montant de 7 175 € HT, soit 8 610 € TTC.

**Mission de C.S.P.S pour les travaux de réhabilitation de la piscine de Revin - 19 CS 02 07 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à DEKRA pour un montant de 4 440 € HT, soit 5 328 € TTC.

**Débouchage de canalisations au logement de la piscine de Revin - BdC n°797/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise CASTOLDI pour un montant de 826,75 € HT, soit 992,10 € TTC.

➤ **PISCINE DE VIREUX-WALLERAND**

**Marché de travaux pour la rénovation de la bâche tampon de la piscine de Vireux-Wallerand 19 CT 02 11 :**

Je vous informe que le marché a été notifié à la société DOSSOT pour un montant de 8 620 € HT, soit 10 344 € TTC.

**294.3 - TOURISME**

➤ **STIC FORT CONDE**

**Marché de travaux nécessaires à l'ouverture au public du cheminement du STIC du cheminement du Fort Condé – 17 MT 01 08 :**

Je vous informe que les marchés ont été attribués à :

- **17 MT 01 08 - Lot n° 1 : Supports de communication** à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 29 910,40 € HT, soit 35 892,48 € TTC.
- **17 MT 01 08 - Lot n° 2 : Métallerie, clôtures et portails** à l'entreprise MSF pour un montant de 43 903,00 € HT, soit 52 683,60 € TTC.
- **17 MT 01 08 - Lot n° 3 : Gros Œuvre** à l'entreprise LEMASSON pour un montant de 37 990,00 € HT, soit 45 588,00 € TTC.
- **17 MT 01 08 - Lot n° 5 : Electricité** à l'entreprise A2E pour un montant de 33 537,43 € HT, soit 40 244,92 € TTC.

**Raccordement électrique du Fort Condé à Givet - BdC 56/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à ENEDIS pour un montant de 1 077,60 € HT, soit 1 293,12 € TTC.

**Fabrication et pose de toilettes sèches au Fort Condé à Givet - BdC 57/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à LEDA L'ENVIRONNEMENT D'ABORD pour un montant de 7 802,40 € HT, soit 9 362,88 € TTC.

**Entretien des toilettes sèches -01/10 au 31/12/2019 - du Fort Condé à Givet – BdC n°809/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à EVEN' CONFORT – LEDA pour un montant de 630 € HT/TTC.

**Marché de travaux nécessaires à l'ouverture au public du cheminement du STIC du cheminement du Fort Condé – 17 MT 01 08 - Lot n° 4 : Gros Œuvre :**

Je vous informe que l'avenant n° 1 a été notifié à l'entreprise LEMASSON pour un montant de 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC.

**Marché de travaux nécessaires à l'ouverture au public du cheminement du STIC du cheminement du Fort Condé – 17 MT 01 08 - Lot n° 5 : Electricité :**

Je vous informe que l'avenant n° 1 a été notifié à l'entreprise A2E pour un montant de 2 511,78 € HT, soit 3 014,14 € TTC.

**Traduction de textes pour pupitres en néerlandais et anglais - STIC Fort Condé – BdC 187/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à BE TRANSLATED pour un montant de 1 300 € HT/TTC.

**Travaux de couverture zinc du chalet sanitaire - STIC Fort Condé à Givet – BdC 247/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'ENTREPRISE CABUT pour un montant de 3 385,30 € HT, soit 4 062,36 € TTC.

**Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'escalier intérieur de la redoute Vauban et réalisations connexes pour l'accessibilité du public du Fort Condé de Givet - N° 19MS03 07 :**

Je vous informe que la mission a été attribuée au groupement LYMPIA ARCHITECTURE / COEFFICIENT pour un montant de 18 525 € HT, soit 22 230 € TTC.

➤ **CITADELLE DE CHARLEMONT**

**Alimentation coffret tir sentinelles et salle du château - cheminement Pointe Est à Charlemont – BdC 888/2018 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise A2E pour un montant de 4 882 € HT, soit 5 858,40 € TTC.

**Marché négocié de travaux de maçonnerie de la muraille Sud de la Pointe Est de Charlemont – 18 MN 01 12:**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise LEMASSON pour un montant de 160 100 € HT, soit 192 120 € TTC.

**Marché de travaux d'aménagement d'un cheminement piéton accessible aux PMR, de la Pointe est de Charlemont à Givet – 18 MT 02 04 :**

Je vous informe que l'avenant n°1 a été attribué à l'entreprise GABELLA pour un montant de 19 915,90 € HT, soit 23 899,08 € TTC.

**Travaux de plomberie dans le cadre de la création d'un espace "restauration rapide" dans le bâtiment II de Charlemont, Citadelle de GIVET - 19 CT 01 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise CASTOLDI pour un montant de 7 411 € HT, soit 8 893,20 € TTC.

**Travaux d'électricité dans le cadre de la création d'un espace "restauration rapide" dans le bâtiment II de Charlemont, Citadelle de GIVET - 19 CT 02 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise A2E pour un montant de 8 445,53 € HT, soit 10 134,64 € TTC.

**Travaux de menuiseries intérieures et cloisons dans le cadre de la création d'un espace "restauration rapide" dans le bâtiment II de Charlemont, Citadelle de GIVET - 19 CT 03 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise LAURENT pour un montant de 5 196,83 € HT, soit 6 236,20 € TTC.

**Travaux de gros œuvre de l'espace Boutique dans le cadre de la création d'un espace restauration rapide" dans le bâtiment II de Charlemont, Citadelle de GIVET - 19 CT 04 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué aux ETS SADDEK pour un montant de 9 653,30 € HT, soit 11 583,96 € TTC.

**Fourniture, pose et mise en service de matériel de cuisine dans le cadre de la création d'un espace "restauration rapide" dans le bâtiment II de Charlemont, Citadelle de GIVET - 19 CF 01 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise SAS EVOLUTION pour un montant de 14 133,00 € HT, soit 16 959,60 € TTC.

**Fourniture et pose de mobilier pour le Bar et la Boutique dans le cadre de la création d'un espace "restauration rapide" dans le bâtiment II de Charlemont, Citadelle de GIVET - 19 CF 02 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à EVEN' CONFORT – LEDA pour un montant de 7 065 € HT, soit 8 478 € TTC.

**Fourniture, pose et mise en service de l'équipement du Bar dans le cadre de la création d'un espace "restauration rapide" dans le bâtiment II de Charlemont, Citadelle de GIVET - 19 CF 03 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué aux ETS DEILLON BILLUART pour un montant de 3 980,29 € HT, soit 4 776,35 € TTC.

**Travaux de débroussaillage mécanique du glacis est de Charlemont (GIVET)- BdC 143/2019 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à ADV LE LIEN IAE pour un montant de 3 673 € HT/TTC.

**Marché négocié de travaux pour la mise en sécurité du bâtiment sanitaire de Charlemont – 19 MN 02 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise GABELLA pour un montant de 7 500 € HT, soit 9 000 € TTC.

**Marché de travaux pour la fourniture et la pose de grilles destinées à la condamnation du chemin d'accès et d'un puits sur le passage de Charlemont à Givet – 19 MN 01 02 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise MSF pour un montant de 4 380 € HT, soit 5 256 € TTC.

**Travaux d'alimentation et de protection de 15 trottinettes dans le bâtiment 2 de Charlemont - BdC 190/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise A2E pour un montant de 3 454,50 € HT, soit 4 145,40 € TTC.

**Marché de travaux de métallerie sur le site de Charlemont à Givet – 18 MT 02 11 :**

Je vous informe que le marché et l'avenant n° 1 ont été attribués à l'entreprise M.S.F. pour un montant total de 25 164 € HT, soit 30 196,80 € TTC.

**Travaux de raccordement au réseau d'eau au village de combat de Charlemont – BdC 243/2019 :**  
Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise CASTOLDI pour un montant de 66,79 € HT, soit 80,15 TTC.

**Conception / création graphique d'un ensemble de panneaux d'animation culturelle et touristique dédiés à Charlemont - 19 CS 01 02 :**

Je vous informe que la tranche ferme du marché (panneaux d'entrée de ville) a été attribuée à COMICSTRIP pour un montant de 7 100 € HT, soit 8 520 € TTC.

**Travaux de mise en peinture de locaux - Citadelle de Charlemont - BdC 259/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'A.D.V. pour un montant de 1 210 € HT/TTC.

**Etudes géotechniques G2 & AVP (création de noues et bassins de rétention Glacis nord de Charlemont) – BdC 246/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à HYDROGEOTECHNIQUE EST pour un montant de 5 474,50 € HT, soit 6 569,40 € TTC.

**Création d'une plate-forme provisoire à Charlemont - BdC 258/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise GABELLA pour un montant de 3 686,68 € HT, soit 4 424,02 € TTC.

**Modification du réseau d'évacuation de la hotte de la cuisine - bâtiment 2 à Charlemont - BdC 294/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la SAS EVOLUTION pour un montant de 920 € HT, soit 1 104 € TTC.

**Modification du réseau d'évacuation de la hotte de la cuisine - bâtiment 2 à Charlemont - BdC 295/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée aux ETS SADDEK pour un montant de 717,55 € HT, soit 861,06 € TTC.

**Réfection de pavés oblongs situés à l'entrée de la rampe à canons - BdC 299/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise GABELLA pour un montant de 12 960 € HT, soit 15 552 € TTC.

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude des potentialités de reconversion et-dynamisation de Charlemont - citadelle de Givet – 18 MS 01 11 :**

Je vous informe que le marché a été attribué au groupement PV2D / POLYGRAMME / INTENSITES Architectes et Urbanistes pour un montant de 65 700 € HT, soit 78 840 € TTC.

**Marché de travaux d'aménagement d'un cheminement piéton accessible aux PMR, de la Pointe est de Charlemont à Givet – 18 MT 02 04 :**

Je vous informe que l'avenant n°1 a été attribué à l'entreprise GABELLA pour un montant de 19 915,90 € HT, soit 23 899,08 € TTC.

**Marché de travaux pour l'installation d'un système de vidéoprotection et de sonorisation sur le site Monument Historique Inscrit Charlemont à GIVET – 18 MT 03 04 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à la société INTERACT SYSTÈMES NANCY - ENSEIGNE AXIANS pour un montant de 96 732,79 € HT, soit 116 079,35 € TTC.

**Alimentation supplémentaire pour les 2 friteuses et la grille à panini du bâtiment II de Charlemont Givet) - BdC 780/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise A2E pour un montant de 332,83 € HT, soit 399,40 € TTC.

**Relevé topographique du bâtiment 33 à Charlemont (Givet) - BdC 801/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'EURL C. DELALOI pour un montant de 1 990 € HT, soit 2 388 € TTC.

**Mission topographique sur murs de fortification Accropierre à Charlemont (GIVET) - BdC 860/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'EURL C. DELALOI pour un montant de 2 950 € HT, soit 3 540 € TTC.

**Acquisition d'un petit train touristique – 19 MF01 09 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à la société SAAT pour un montant total de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC.

**Marché de travaux d'abattage d'arbres et de débroussaillage sur la façade sud de la Citadelle de Charlemont – 19 MT 02 09 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise FORETS ET PAYSAGES pour un montant de 39 745 € HT, soit 47 694 € TTC.

**Marché négocié pour des travaux de maçonnerie pour la réfection urgente du mur et de la voute en pierre situé dans l'escalier menant à la douve du bastion 7 de Charlemont suite à l'éboulement lié aux fortes pluies- N° 19 MN 01 12 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise SAS LEMASSON pour un montant de 33 350 € HT, soit 40 020 € TTC.

## **294.4 - ENVIRONNEMENT**

**Mise en place d'un système de vidéo protection dans les déchetteries communautaires de Givet, Haybes et Vireux – Molhain - BdC 222/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'UGAP pour un montant de 25 283,05 € HT, soit 30 339,66 € TTC.

**Maintenance sur 3 ans de la vidéo protection des déchetteries - BdC 223/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'UGAP pour un montant de 2 989,29 € HT, soit 3 587,15 € TTC.

**Accord cadre de prestations de services pour les mesures des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur des ERP – 18 MS 01 09 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à ITGA pour un montant de 4 400 € HT, soit 5 280 € TTC, correspondant aux contrôles initiaux des SMA.

**Marché négocié de collecte, évacuation et traitement des déchets dangereux des Ménages sur les 4 déchetteries Communautaires - 2019/2022 – 19 CS 01 09 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à A.R.F.

## **294.5 - PATRIMOINE**

### **Marquage au sol des parkings communautaires (TerrAltitude à Fumay - PEC à Vireux-Molhain - RIVEA et Hôtel d'entreprises à Givet) – BdC 007/2019 - 193/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à VIA SIGNALETIQUE pour un montant total de 10 695,96 € HT, soit 12 835,15 € TTC.

### **MPPS entretien des installations de chauffage 10-2018 à 09-2021 – 18 MS 02 09 :**

Je vous informe que :

- Le lot n°1 : Installations de chauffage et contrôle de la légionellose sur le réseau sanitaire a été attribué à DALKIA ;
- Le lot n° 2 : Installations de chauffage des bâtiments labellisés BBC a été attribué à NORD PICARDIE MAINTENANCE SERVICE ;
- Le lot n° 3 : Installations de chauffage des piscines et contrôle de la légionellose sur le réseau sanitaire a été attribué à DALKIA.

### **Marché négocié pour une mission allotie de maîtrise d'œuvre pour des travaux de modification de façades et sas d'entrées - 19 CS 02 10 - lot n°2 : Remplacement de la verrière du Siège de la Communauté de Communes à Givet :**

Je vous informe que le marché a été notifié au Cabinet VANELLE pour un montant de 9 500 € HT, soit 11 400 € TTC.

#### **➤ CREATION D'UN LOTISSEMENT, ROUTE DE PHILIPPEVILLE A GIVET**

### **Diagnostic amiante avant démolition d'un hangar à Givet - BdC 161/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant total de 620 € HT, soit 744 € TTC.

### **Mission C.S.P.S. de niveau 3 pour la démolition de bâtiments dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement Route de Philippeville à GIVET – 19 CS 02 05 :**

Je vous informe que la mission a été notifiée à l'agence COLOMBET pour un montant de 760 € HT, soit 912 € TTC.

### **Marché de travaux à Givet - 19 MT 01 03 – lot 1 : Démolition - Désamiantage :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise AMIANTE NORD EST pour un montant de 103 885 € HT, soit 124 662 € TTC.

### **Marché de travaux à Givet - 19 MT 01 03 – lot 2 : VRD :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise GABELLA pour un montant de 376 831,70 € HT, soit 452 198,04 € TTC.

### **Recherche de circuits et repérage câbles dans le pavillon route de Philippeville à Givet - BdC 790/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise ARDEN'ELEC pour un montant de 1 241,68 € HT, soit 1 490,02 € TTC.

### **Raccordement électrique au réseau public du lotissement - BdC 816/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à ENEDIS pour un montant de 4 828,30 € HT, soit 5 793,96 € TTC.

**Extension du réseau public de distribution d'électricité du lotissement - BdC 817/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à ENEDIS pour un montant de 12 654,39 € HT, soit 15 185,27 € TTC.

**Réalisation d'un dossier de déclaration réglementaire 'Loi sur l'eau' - Bdc 802/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée au Bureau d'Etudes DUMAY pour un montant de 3 825 € HT, soit 4 590 € TTC.

**Fourniture et pose d'un réseau d'eau potable et de branchements en tranchée ouverte pour le lotissement - BdC 1000/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à VEOLIA pour un montant de 6 353,55 € HT, soit 7 624,26 € TTC.

➤ **PEC DE VIREUX MOLHAIN**

**Marché négocié pour des travaux de menuiserie extérieures au PEC de Vireux-Molhain - 19 CT 01 08 :**

Je vous informe que le marché a été notifié à l'entreprise PANNEL pour un montant de 37 458 € HT, soit 44 949,60 € TTC.

➤ **LOCAL 'EAU & ASSAINISSEMENT' ZI LES FORGES A VIREUX MOLHAIN : Aménagement des bureaux**

**Fourniture et mise en service de matériel réseau Zyxel y compris les prestations associées - BdC 837/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société NOTICOM pour un montant de 1 794,24 € HT, soit 2 153,09 € TTC.

**Fourniture et mise en service serveur informatique y compris les prestations associées - BdC 838/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société NOTICOM pour un montant de 3 470,05 € HT, soit 4 164,06 € TTC.

**Fourniture et mise BdC 839/2019 : en service du système sauvegarde NAS y compris les prestations associées -**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société NOTICOM pour un montant de 971,64 € HT, soit 1 165,97 € TTC.

**Fourniture et mise en service du central poste téléphonique y compris les prestations associées BdC 840/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société NOTICOM pour un montant de 2 692 € HT, soit 3 230,40 € TTC.

**Fourniture de 5 licences Bitdefender 3 ans - BdC 842/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société NOTICOM 336 € HT, soit 403,20 € TTC.

**Fourniture d'une licence Windows 10 Pro et d'un thermomètre réseau HWG-STE PoE - BdC 843/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société ESI ARDENNES pour un montant de 415,93 € HT, soit 499,12 € TTC.

**Fourniture de 4 ordinateurs HP Prodesk 400 G5 - BdC 844/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société IO BURO - INFOCOPY SAS pour un montant de 1 896 € HT, soit 2 275,20 € TTC.

**Fourniture d'une licence Windows 2019, de 5 CAL serveur et de 4 Microsoft Office 2019 Home and Business - BdC 845/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à la société ESI ARDENNES pour un montant de 1 769,92 € HT, soit 2 123,90 € TTC.

**Fourniture de 6 moniteurs, 1 onduleur avec PDU et 1 carte de communication - BdC 846/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à UGAP pour un montant de 1 228 € HT, soit 1 473,60 € TTC.

**Fourniture, livraison, installation et connexion d'un copieur Konica-Minolta C250i - BdC 847/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée aux ETS PAYART pour un montant de 3 065 € HT, soit 3 678 € TTC.

**Mise aux normes du câblage informatique + fourniture armoire informatique - BdC 848/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise A2E pour un montant de 4 961,87 € HT, soit 5 954,24 € TTC.

**Réalisation de l'accessibilité PMR du bâtiment – BdC 1010/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à GABELLA pour un montant de 3 524 € HT, soit 4 228,80 € TTC.

➤ **CELLATEX**

**Diagnostic amiante et plomb avant démolition - friche industrielle Cellatex à Givet - BdC 791/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 9 600 € HT, soit 11 520 € TTC.

**Mission d'identification des déchets et de leurs producteurs sur le site de Cellatex à Givet – 19 CS 03 10 :**

Je vous informe que la mission a été notifiée à ORTEC GENERALE DE DEPOLLUTION pour un montant de 10 500 € HT, soit 12 600 € TTC.

**294.6 - PETITE ENFANCE**

➤ **SMA de REVIN**

**Marché négocié pour une mission allouée de maîtrise d'œuvre pour des travaux de modification de façades et sas d'entrées - 19 CS 02 10 - lot n°1 : Remplacement de la verrière de l'entrée principale du SMA de Revin :**

Je vous informe que le marché a été notifié au Cabinet VANELLE pour un montant de 7 200 € HT, soit 8 640 € TTC.

**Mission C.S.P.S. pour les travaux de réfection de la verrière de Revin - 19 CS 05 10 :**

Je vous informe que la mission a été notifiée à l'Agence COLOMBET pour un montant de 1 120 € HT, soit 1 344 € TTC.

➤ **SMA de GIVET**

**Fourniture et pose d'un portail barreaudé avec gâche électrique en applique - BdC 331/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée aux FLORALIES GIVETOISES pour un montant de 2 180 € HT, soit 2 616 € TTC.

**Fabrication et pose d'un renfort sur une cloison - SMA de Givet - BdC 679/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise M.S.F. pour un montant de 900 € HT, soit 1 080 € TTC.

**Remplacement d'un double- vitrage et d'un film dépoli - salle d'éveil SMA de Givet - BdC 788/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise LAURENT pour un montant de 1 504,37 € HT, soit 1 805,24 € TTC.

**Travaux d'électricité au SMA de Givet - BdC 789/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise A2E pour un montant de 1 365 € HT, soit 1 638 € TTC.

**Réparation fuites support WC du personnel du SMA de Givet - BdC n° 798/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à l'entreprise CASTOLDI pour un montant de 1 038 € HT, soit 1 245,60 € TTC.

**294.7 - GEMAPI**

**Marché négocié de prestations intellectuelles pour l'élaboration du système d'endiguement de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, constitué intégralement de digues autorisées avant le décret digue – 19 MN 02 02 :**

Je vous informe que le marché a été attribué au groupement conjoint SEGI / CABINET MERLIN pour un montant de 40 960 € HT, soit 49 152 € TTC.

**Mission C.S.P.S. pour les travaux de confortement des berges de la Houille et de la digue du Moulin Boreux à GIVET – 19 CS 03 04 :**

Je vous informe que la mission a été notifiée à l'agence COLOMBET pour un montant de 2 385 € HT, soit 2 862 € TTC.

**Mission de contrôle technique pour les travaux de confortement des berges de la Houille et de la digue du Moulin Boreux à GIVET – 19 CS 02 04 :**

Je vous informe que la mission a été notifiée à DEKRA INDUSTRIAL SAS pour un montant de 4 140 € HT, soit 4 968 € TTC.

**Etude prospective au transfert de la compétence "Eau et Assainissement " (prestation complémentaire au marché 17 MS 01 10) – 19 CS 01 05 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à CALIA CONSEIL pour un montant de 26 725 € HT, soit 32 070 € TTC.

**Fourniture et pose de canalisation fonte Ø 200 et sondage de reconnaissance (pour conduite principale rue du Moulin à Chooz) – BdC 547/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à VEOLIA pour un montant de 6 328,89 € HT, soit 7 594,67 € TTC.

**Terrassement purge canalisation - Rue du Moulin CHOOZ - BdC 548/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à VEOLIA pour un montant de 2 438,53 € HT, soit 2 926,24 € TTC.

**Marché de travaux de restauration et de confortement des berges et de la digue de protection communautaires de la Houille au Moulin Boreux à Givet - Programme 2019 – 19 MT 01 05 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE NORD EST pour un montant de 456 730,90 € HT, soit 548 077,08 € TTC.

**Marché pour la réalisation d'un diagnostic environnemental de la digue du Port de GIVET – 19 MS 02 06 :**

Je vous informe que le marché a été notifié à VERDI GRAND EST pour un montant de 35 980 € HT, soit 43 176 € TTC.

**Campagne de levés topographiques terrestres et levés bathymétriques en eau sur la digue du Port de GIVET – 19 MS 01 06 – Lot n° 2 :**

Je vous informe que le marché a été notifié à GEOFIT EXPERT pour un montant de 24 990 € HT, soit 29 988 € TTC.

**294.8 - DIVERS**

**Etude d'analyse technique et financière des solutions envisageables pour la réalisation de sondages de reconnaissance profonds dans le secteur de Givet – BdC 471/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à ANTEA GROUP pour un montant total de 18 600 € HT, soit 22 320 € TTC.

**Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements et chaussures de travail (avril 2019 – mars 2022) – 19 AC 01 02 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à la société GEORGES ROUSSEAU pour les seuils de commandes annuels fixés à : mini 3 500 € HT / maxi 25 000 € HT.

**MPPS pour la collecte, l'évacuation et le traitement des boues des séparateurs des hydrocarbures, débourbeurs et déshuileurs et leur nettoyage, présents sur le territoire de la Communauté de Communes, pour les années 2019, 2020 et 2021 – 18 MS 05 01 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à SUEZ RV OSIS EST.

**Fourniture de licences E-temptation (5 licences gestionnaires / P4P 200 agents) - BdC 563/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à UGAP pour un montant de 11 413,05 € HT, soit 13 695,66 € TTC.

**Commande de matériel de présence, et prestations associées dans le cadre de la gestion du temps de travail (licences e-temptation 5.4) - BdC 668/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à HOROQUARTZ pour un montant de 66 938 € HT, soit 80 325,60 € TTC.

**Fourniture d'un lecteur de proximité pour le local 'eau & assainissement', ZI les Forges à Vireux Molhain – BdC 954/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à HOROQUARTZ pour un montant de 1 360 € HT, soit 1 632 € TTC.

**Inspection du pont de la Chiers à Vireux Molhain – BdC 634/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée à SOCOTEC Infrastructure (78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cédex) pour un montant de 5 900 € HT, soit 7 080 € TTC.

**Marché à bons de commande pour la fourniture de produits et petits matériels d'entretien nov. 2019 – oct. 2022 – 19 MF 02 09 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à ORAPI HYGIENE.

**294.9 - VEHICULES ET TRANSPORT**

**Marché public de prestations de service pour la location et maintenance d'un véhicule léger type Berline compacte : 19 CS 01 04 :**

Je vous informe que le marché a été attribué à PEUGEOT CHARLEVILLE ABC pour un montant mensuel de 229,92 € TTC, prestations de maintenance incluses.

**Fourniture et pose de panneaux de signalisation sur la liaison Port / PACOG à Givet – BdC 483/2019 :**

Je vous informe que la commande a été notifiée au GROUPE HELIOS pour un montant de 5 691,54 € HT, soit 6 829,85 € TTC.

**294.10 - TIC**

**Fourniture de matériels informatiques (2019)- 19 CF 01 06 :**

Je vous informe que :

- Le lot 1 : Ordinateurs bureautique a été attribué à INFO COPY pour un montant de 6 636,00 € HT, soit 7 963,20 € TTC ;
- Le lot 2 : Ordinateur portable + sacoche a été attribué à ESI France pour un montant de 606,28 € HT, soit 727,54 € TTC ;
- Le lot 3 : Ordinateurs tout en un a été attribué à INFO COPY pour un montant de 649,00 € HT, soit 778,80 € TTC ;
- Le lot 4 : Logiciels Pack Office 2019 a été attribué à ESI France pour un montant de 3 922,08 € HT, soit 4 706,50 € TTC.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **donne acte** au Président de ces informations.

**2019-12-295 Réinventer le Patrimoine, résultat de l'appel à projets**

Entendu le Président informer l'assemblée de la sélection de la Communauté et du site de Charlemont au dispositif « Réinventer le Patrimoine »,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

\* **donne acte** au Président de cette information.

**B. DEKENS**

**R. CHRISMENT**

**F. PRIGNON**

**G. SAINT-MAXIN**

**P. MARCHAND**

**R. DEBOWSKI**

**L. AMAR**

**M. IGLESIAS**

**I. BLIGNY**

**D. BORIN**

**F. BOUDGHASSEM**

**D. HAMAIDE**

**R. ITUCCI**

**A. PETROTTI**

**C. WALLENDORFF**

**J.-C. JACQUEMART**

**A. VINCENT**

**D. FLORES**

**B. SONNET**

**D. POLLET**

**R. CHOIN**

**B. ANCIAUX**

**D. DURBECQ**

**R. LECLERC**

**J.-B. ROSE**

**D. RUELLE**

**J.-P. DEVRESSE**

**A. COURTOIS**